

La Famenne se voit en 2025

Il en a fait du chemin, le Pays de Famenne ! Cette structure hybride répond à une logique de bassin de vie. Elle regroupe six communes : Nassogne, Marche, Somme-Leuze, Rochefort, Durbuy et Hotton. Son originalité ? Elle s'étire sur deux provinces (Namur et Luxembourg). À sa tête, les six bourgmestres, dont certains poids lourds politiques.

L'association est aujourd'hui en quête de nouveaux défis, comme l'a indiqué, lundi, au conseil communal de Marche, François Bellot

(MR), président et mayor de Rochefort. La priorité ? L'emploi.

Le Pays de Famenne, avec ses 52.000 habitants, entend peser à l'image d'une ville. Il a déjà réussi à décrocher des subsides pour près de deux millions d'euros, en matière de création d'un réseau de voies lentes, de signalétique, etc. L'ASBL se projette également à l'horizon 2025, avec une étude de l'institut Jules Destrée. « Nous devons être attentifs à ce qu'on ne nous réserve pas le minimum requis en zone rurale, que ce soit au

niveau de l'enseignement, de la mobilité... », souligne François Bellot.

Avec ses autres collègues, dont André Bouchat (CDH), le bourgmestre de Marche, le Rochefortois défend un discours peu courant : il convient de sortir des frontières communales et provinciales. Un exemple ? Les maisons de repos. « Il serait plus utile de les spécialiser dans une série de thématiques. Pourquoi chaque établissement doit-il avoir sa section pour la maladie Alzheimer, le diabète, etc. ? », dit-il. La réflexion est

appuyée par André Bouchat : « On doit travailler de manière décloisonnée, sur ce territoire. »

Les deux hommes partagent la même analyse sur les provinces : leurs limites n'ont plus de raison d'être. Ce serait même un obstacle. « La frontière provinciale est terrible à vaincre », ajoute François Bellot. Le Pays de Famenne lance aussi un appel à la Région wallonne afin qu'elle puisse trouver une formule juridique plus adaptée à la démarche que celle de l'ASBL. ■ **NICOLAS DRUEZ**